



PROVINCE DE LIEGE

COMMUNE DE JALHAY

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

Arrêté de Police concernant et réglementant la circulation des véhicules à JALHAY
route de Hockai à proximité de l'immeuble n° 17

Le Bourgmestre,

- Vu la demande introduite le 13/10/2021 par Monsieur Christian MONFORTS de HOBE christian.monforts@mac.com sollicitant la mise en place d'une signalisation adaptée afin de réduire la vitesse des véhicules route de Hockai suite à une fête de mariage les 15,16 et 17/10/2021 ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

ARRETE

- Art.1er Du 15/10 à 16h00 au 17/10/2021 à 06h00, la circulation des véhicules à JALHAY route de Hockai sera régie comme suit :
La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/heure dans les deux sens et ce, 150 mètres de part et d'autre de l'immeuble n° 17
Une présignalisation (70 km/h puis 50 km/h) sera également mise en place à cet endroit.
Les panneaux "FESTIVITES" pourront également être places à proximité de l'adresse reprise ci-dessus
- Art.2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (signaux C43 (70k/h) , C43 (50 km/h) et C43 (30km/h)). Celle-ci sera déposée par le service des Travaux et mise en place et retirée aux moments opportuns par le demandeur sous son entière responsabilité.
- Art.3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.
- Art.4 : Copie de la présente sera transmise
- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
 - A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
 - A notre police locale.
 - A notre service des Travaux
 - Au demandeur

Jalhay le 14/10/2021
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

